



RENCONTRE TON MÉTIER

Mini-stage Découverte en Agriculture pour les collégiens (4ème et 3ème)

2022

CONTEXTE

La Chambre d'Agriculture du Var a répondu à l'appel à projets de la région Sud PACA "Rencontre ton métier" offrant l'opportunité aux jeunes collégiens (4ème et 3ème) de pouvoir découvrir des métiers agricoles en manque d'attractivité et d'envisager une carrière dans ce secteur pourtant porteur d'emplois.

OBJECTIFS

Le dispositif répond aux enjeux suivants :

- ◆ Favoriser une orientation positive en valorisant des actions d'aide à l'orientation
- ◆ Faire découvrir et valoriser des métiers porteurs d'emploi
- ◆ Valoriser et promouvoir l'enseignement agricole en formation initiale et apprentissage

PUBLIC ET PRE-RÉQUIS

Le dispositif « Rencontre ton métier » est proposé à tout élève scolarisé en 4ème ou 3ème dans un établissement varois souhaitant explorer un métier agricole. Aucun prérequis spécifique n'est demandé.

MODALITÉS

- ◆ Durée du mini stage : 1 à 5 jours consécutifs
- ◆ Période : uniquement sur les temps de vacances scolaires
- ◆ Nombre de stage autorisé : illimité, dans la limite de la moitié des vacances scolaires
- ◆ Encadrement : convention tripartite (tuteur de stage, stagiaire, chambre d'agriculture)
- ◆ Entreprise d'accueil concernée : exploitations, entreprises agricoles, organisations professionnelles agricoles (*syndicats agricoles, chambre d'agriculture, coopératives, magasins de producteurs, caveaux de vente,....*) ainsi que les autres secteurs relevant de l'agriculture (Crédit Agricole, MSA, Groupama, centre de gestion).

COMMENT PARTICIPER ?

Pour profiter d'un mini-stage « Rencontre ton métier », les étapes sont les suivantes :

- 1) Trouver une entreprise d'accueil et le tuteur de stage qui accompagnera durant le stage
- 2) Remplir avec lui le formulaire de demande de convention de stage téléchargeable sur notre site web : [cliquez ici](#)
- 3) Renvoyer par mail le formulaire à la conseillère formation dont les coordonnées sont précisées dans « Contact » ci-dessous. Après réception, nous rédigeons la convention de stage que nous vous renvoyons.
- 4) Réceptionner la convention de stage, la signer et la faire signer à votre tuteur avant de la renvoyer à la conseillère formation.
- 5) Le stage peut commencer !



PARTENAIRE



CONTACTS

À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR

DELCONTE Roxane
06.14.52.09.17
roxane.delconte@var.chambagri.fr

LEMOINE Cécile
06 68 24 91 62
emploi@var.chambagri.fr

